



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

RI 05/2023

Vevey, le 6 novembre 2023

**Ce document doit au préalable être traité en séance du
Conseil communal du jeudi 16 novembre 2023**

Réponse à l'interpellation de Mme Joëlle Minacci da. / interpartis, intitulée « Quelles perspectives pour une réduction du temps d'attente des places en crèche ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Ci-dessous les réponses de la Municipalité aux questions posées dans le cadre de l'interpellation, déposée lors de la séance du Conseil communal du 15 juin 2023, citée sous rubrique :

1. La Municipalité envisage-t-elle de mettre en place dans les plus brefs délais des solutions provisoires ou pérennes permettant d'augmenter le nombre de places en crèche à Vevey ?

Avec 225 enfants¹ inscrits sur la liste d'attente d'une place en garderie, et un délai moyen d'environ 1.5 an pour obtenir une place, la Municipalité est très consciente du problème que constitue l'offre insuffisante en matière d'accueil préscolaire pour les familles de Vevey.

La volonté de répondre au plus près des besoins des familles fait partie du programme de législature, notamment en rénovant et en développant des structures d'accueil collectif à Vevey.

Les mesures prises par la Municipalité et les démarches en cours pour concrétiser cette volonté politique sont les suivantes :

- 22.5 places réattribuées entre 2022 et 2025 suite à la sortie du réseau REVE :

La sortie du Réseau REVE et la création en août 2022 du nouveau Réseau Vevey (ci-après Réseau VV) destiné aux enfants de parents domiciliés dans la Commune et de parents employés par les entreprises membres du Réseau (Nestlé et Vevey employeur) ont permis au 31 août 2023 de récupérer 19.8 places d'accueil à plein temps.

A relever que ces places concernent principalement les groupes de « trotteurs » (18 – 30 mois) et de « moyens » (30 mois – âge d'entrée au cycle primaire), puisque dès l'entrée en vigueur du nouveau Réseau VV, les groupes « nurserie » (0 – 18 mois) ont accueilli exclusivement des enfants des membres du Réseau VV.

A titre d'information, 107 enfants des Communes du Cercle de Corsier étaient inscrits en liste d'attente en nurserie au 31 juillet 2022 (date de la sortie de Vevey du Réseau REVE), dont une partie éligible à une place en nurserie en août 2022.

¹ Etat août 2023

Conformément aux accords conclus dans le cadre de la fin du Réseau REVE, 1.8 place sera encore libérée fin août 2024, puis 0.9 place fin août 2025.

- **Création de 44 nouvelles places d'accueil en garderie pour 2026 :**

La Municipalité a défini récemment comme priorité stratégique la création de 44 places pour des enfants en âge préscolaire. Ce projet est actuellement piloté par le service de la famille, de l'éducation et du sport, en collaboration avec différents services communaux compétents. Une solution pérenne ou provisoire est à l'étude et devrait être ouverte au plus tard à la rentrée scolaire 2026.

- **Autres solutions identifiées**

En parallèle à ces mesures, la Municipalité est également à la recherche d'autres solutions qui permettraient de compléter plus rapidement l'offre en places d'accueil préscolaires. Plusieurs pistes sont actuellement à l'étude pour évaluer leur pertinence et faisabilité :

- Ouverture d'un jardin d'enfants de **15 places** administré par la Commune dans le quartier de Gilamont à temps d'ouverture restreint (TOR) du lundi au vendredi, de 8h à 12h, 47 semaines par an. Un préavis devrait être soumis au Conseil communal au premier semestre 2024.

Cette offre permettrait de répondre à des demandes de place d'accueil en conciliation vie familiale et vie professionnelle, dans le cadre de temps partiels des parents - travail à la demi-journée par exemple - ou pour un accueil de socialisation et de prévention.

Ces places d'accueil permettraient aussi de d'offrir des places d'accueil d'urgence².

- Réservation, par la Commune, de places au sein de nouvelles structures d'accueil préscolaire privées ou associatives selon les opportunités.
- Analyse systématique du potentiel de développement de places dans le cadre du développement de quartiers, d'acquisition de parcelles/d'immeubles et de transformation du bâti existant.

2. Plus globalement, la Municipalité peut-elle nous renseigner sur l'état de ses réflexions sur la situation des garderies veveysannes, sur les perspectives d'augmentation du nombre de places et sur le calendrier des projets ?

L'offre actuelle en places d'accueil préscolaire est de 264 places, réparties au sein de 5 garderies membres du Réseau VV (4 garderies communales et 1 garderie associative). Les 225 enfants en attente d'une place au sein dudit réseau représentent aujourd'hui environ 160 places manquantes³.

Lors de la création du Réseau VV, la Municipalité s'est engagée auprès de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE) à augmenter le taux de couverture⁴ des besoins en le faisant passer de 19.8% (en 2021, au moment de la sortie du réseau REVE) à 25% en 2025, puis à 32% en 2030.

Cet engagement, indiqué dans le cadre du plan de développement présenté à la FAJE en 2022, signifie la création d'au moins 105 nouvelles places d'accueil préscolaire d'ici 2030, pour atteindre un total de 369 places au sein des garderies du Réseau VV.

² L'urgence faisant suite à « une situation immédiate, extraordinaire et non planifiable », selon l'Art. 12, al. 1 et 2. du Règlement préscolaire de Vevey.

³ Selon les statistiques du service, une place en garderie est occupée en moyenne par 1.4 enfant.

⁴ Taux de couverture = nombre de place d'accueil préscolaire à plein temps rapporté au nombre total d'enfants en âge d'être accueillis (0 – entrée à l'école primaire) dans la population. Pour exemple, ce taux est à 43.7 à Nyon, 44.9 à Lausanne, 36.7 à Epalinges et 32.4 à Blonay-St-Légier (données : FAJE 2022)

Les besoins en places vont toutefois aujourd'hui déjà au-delà de cette cible présentée dans le cadre du plan de développement à la FAJE. Plusieurs raisons expliquent cette tendance : la croissance démographique, l'augmentation de la demande des parents du Réseau VV (hausse du taux d'activité des femmes, du nombre de familles monoparentales et des demandes de garde d'urgence), ainsi que la diminution du nombre d'accueillantes en milieu familial.

Les mesures pour atteindre ces objectifs pourraient être les suivantes :

- **Création de 29 nouvelles places dans les garderies communales rénovées d'ici à 2029**

Dans le cadre de la mise aux normes de trois garderies communales (exigence légale cantonale de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE)), leur capacité d'accueil pourra être augmentée comme suit : **10** nouvelles places d'accueil à la Garderie Les Cèdres dès 2026, **7** nouvelles places à la Garderie La Barcarolle (disponibles dès 2027, après rénovation du site) et **12** nouvelles places à la Garderie Les Marionnettes (disponibles dès 2029 après rénovation du site également).

Il convient de relever que le calendrier des travaux de rénovation ou d'adaptation des garderies existantes et de construction de nouvelles structures (voir ci-après) est très étroitement lié à celui de la création ou de l'extension de certaines structures d'accueil parascolaire notamment. La création de 10 places supplémentaires aux Cèdres pour 2026 par exemple dépendra du transfert des élèves de 1-2P actuellement accueillis dans cette structure à l'UAP Aviron, après l'extension de cette dernière. Idem pour la garderie Les Marionnettes à terme.

- **Création de 88 places supplémentaires, disponibles dès 2029 :**

La rénovation des garderies Barcarolle et Marionnettes nécessite de créer une garderie de 88 places pour accueillir les enfants de ces structures pendant les travaux. La Municipalité prévoit ainsi la construction d'une garderie de 88 places pour 2026 qui sera disponible au titre de nouvelles places dès 2029.

- **Autres projets :**

D'autres projets liés au développement de quartiers sont également à l'étude à l'horizon 2030.

En résumé, la Municipalité propose, au travers d'une politique familiale ambitieuse, de développer un nombre conséquent de places supplémentaires à l'horizon 2030 par le jeu de nouvelles structures et la rénovation des structures existantes. Son taux de couverture en sera ainsi renforcé ; il devrait permettre de mieux répondre aux besoins des familles en termes de conciliation vie familiale-vie professionnelle et de socialisation des enfants notamment.

3. La Municipalité envisage-t-elle de mettre en place une politique de transparence permettant aux familles de connaître leur position dans la liste d'attente et l'évolution de celle-ci en fonction des âges des enfants inscrits ?

Le Règlement préscolaire du Réseau VV établit les critères de priorité d'accueil au sein des garderies du Réseau VV. L'Art. 1, al. 4 précise qu'en fonction de la date d'inscription sur liste d'attente, sont considérées en priorité les familles :

- qui ont déjà un enfant placé dans une structure d'accueil préscolaire du Réseau ;
- dont les deux parents travaillent à 100% ou une famille monoparentale avec l'exercice d'une activité lucrative ;
- dont les deux parents travaillent, mais l'un ou les deux à temps partiel ;
- dont l'un des deux parents travaille et l'autre est en formation ;
- le reste des familles.

Le secteur famille du Service de la famille, de l'éducation et du sport gère la liste d'attente de manière centralisée, ce qui permet d'optimiser l'occupation des places disponibles dans le respect du cadre réglementaire. En ce qui concerne le temps d'attente pour obtenir une place en garderie, celui-ci varie fortement, notamment en fonction de l'âge des enfants à placer. Si ce temps d'attente est en moyenne de 18 à 24 mois pour une place en nurserie (0 – 18 mois), il diminue au sein des groupes d'enfants plus âgés : l'attente varie entre 12 et 18 mois pour une place chez les « trotteurs » (18 – 30 mois) et de 8 à 12 mois pour les « moyens » (30 mois – l'âge d'entrée au cycle primaire).

La piste mentionnée par l'interpellante de donner la possibilité aux familles de connaître leur position dans la liste d'attente et l'évolution de celle-ci en fonction des âges des enfants inscrits n'est malheureusement pas praticable ; les priorités d'octroi sont basées sur des données qui nécessitent d'être analysées : fratrie déjà placée, activité lucrative du ou des parents, taux d'activité, etc. et les situations personnelles des familles sont changeantes.

Dès lors, il est par exemple possible qu'une famille inscrite sur la liste d'attente après une autre, obtienne tout de même une place d'accueil avant celle-ci parce que sa situation personnelle correspond d'avantage aux critères de priorité établis ou encore parce que la localisation de la garderie ou les jours disponibles lui conviennent, contrairement aux besoins de la famille inscrite depuis plus longtemps.

Au vu des éléments précités, la Municipalité n'est pas en mesure de donner une suite positive à la proposition précitée.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 6 novembre 2023

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Yvan Luccarini Grégoire Halter

Membre de la Municipalité déléguée : Mme Laurie Willommet

Annexe : Interpellation

Conseil communal des 15 et 22 juin 2023

Interpellation da.- PS - Vert-e-s:

«Quelles perspectives pour une réduction du temps d'attente des places en crèche?»

Le 24 juin 2021, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à sortir du réseau REVE, ce qui permettra, à moyen terme, d'attribuer 25% de places de crèches veveysannes, occupées actuellement par des enfants du Cercle, à des enfants de la commune. Toutefois, ces places seront récupérées petit à petit, les places déjà attribuées à des enfants du Cercle au moment de la sortie du réseau REVE ayant été garanties.

Dans le rapport de gestion de 2021, 258 enfants veveysans étaient sur une liste d'attente, contre 230 en 2022. Le nombre de places disponibles n'a pas été augmenté. Ainsi, le temps d'attente pour une place en crèche est toujours d'un an et demi et ne permet pas d'absorber les demandes actuelles des familles. Cette situation est incompatible avec la réalité des familles veveysannes : un seul revenu n'étant la plupart du temps pas suffisant pour faire vivre une famille, les deux parents se retrouvent dans l'obligation de travailler et se retrouvent démunis face au manque de places. A cela s'ajoute le fait qu'ils ne bénéficient pas forcément d'un réseau, familial notamment, permettant de trouver une solution provisoire en attendant de trouver une place en crèche. De plus, ce sont encore très souvent les femmes qui doivent renoncer à leur carrière et à leur indépendance financière pour garder les enfants, ce qui est incompatible avec une politique égalitaire.

La communication entre les familles sur la liste d'attente et le secteur famille peut aussi être améliorée rapidement : les familles doivent pouvoir connaître la longueur de la liste d'attente et leur position dans celle-ci. Cette transparence est importante pour éviter les soupçons de favoritisme et permettre aux familles de s'organiser au mieux dans des circonstances difficiles.

Nous avons conscience que des projets à moyen terme sont prévus pour augmenter les places de garderie. Nous comprenons aussi que d'autres projets, comme la transformation de locaux visant augmenter les places en UAPE, ou encore la nécessité de trouver des locaux pour accueillir des classes supplémentaires, ont occupé la Municipalité, en particulier les services Famille et Bâtiment depuis le début de la législature. Néanmoins, la question du nombre de places en crèche et la liste d'attente toujours importante constitue une situation urgente à traiter.

Dès lors, par cette interpellation, nous posons à la Municipalité les questions suivantes:

- Envisage-t-elle de mettre en place dans les plus brefs délais des solutions provisoires ou pérennes permettant d'augmenter le nombre de places en crèche à Vevey ?
- Plus globalement, peut-elle nous renseigner sur l'état de ses réflexions sur la situation des garderies veveysannes, sur les perspectives d'augmentation du nombre de places et sur le calendrier des projets?
- Envisage-t-elle de mettre en place une politique de transparence permettant aux familles de connaître leur position dans la liste d'attente et l'évolution de celle-ci en fonction des âges des enfants inscrits?

Pour le groupe da.
Joëlle Minacci

Pour le groupe socialiste
Céline Amiguet

Pour le groupe des Vert-e-s
Diane Von Gunten